

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 23 AVRIL 2015 à 20 h 30

N° 03/2015

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles, Mr VERCRUYSSSEN Didier, Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Etaient absents : Mr DENOUX Laurent, Mme LE MOAL Amandine

Etaient absents excusés : Mr DOLCINE Jules a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline
Mme BRUNEAU Catherine a donné pouvoir à Mr BACLET Gilles
Mr ROUDEAU-COOPER Laurent a donné pouvoir à Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Mme NGUYEN Thi Kim Chau a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 07 avril 2015, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

1 – ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

EXPOSE,

Depuis 2003, le Conseil Régional d'Ile de France porte la Charte Régionale de la biodiversité et des milieux naturels et depuis 2007, il a adopté une stratégie régionale pour la biodiversité permettant d'accompagner les projets en faveur de la biodiversité en Ile de France. La charte régionale de la biodiversité a pour vocation, d'une part de renforcer et de préciser la politique régionale dans ce domaine d'autre part de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonne pratique.

Elle rappelle les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection et de gestion des milieux.

Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Ils s'engagent à ouvrir un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de :

- préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- investir dans un bien commun, le capital écologique
- développer, partager et valoriser les connaissances
- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Depuis le 5 février 2013, la charte régionale de la biodiversité, révisée par Natureparif est désormais accessible sur le site www.chargebiodiversite-idf.fr sur lequel les adhérents à la charte renseignent les engagements dans lesquels il s'engagent. La nouvelle charte prévoit une durée d'engagement de 3 ans. La collectivité SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux s'engage donc à mettre en place d'ici les trois années à venir les actions dans les domaines suivants :

- Préserver les vivants et sa capacité à évoluer
 - Protéger les milieux naturels
 - Ne pas introduire d'espèces exotiques dans les milieux naturels (réaliser)
 - Réaliser des chantiers à faibles nuisances
 - Adopter la charte du chantier à faibles nuisances de la Région Ile-de-France (ou atteindre la cible 3 du référentiel HQE ou tout autre référentiel équivalent en référence au projet PREDEC) (A réaliser dans les trois ans)

Etudier l'implantation des constructions en fonction du site

-proscrire la construction dans les zones faisant l'objet d'un statut particulier au titre de sa richesse en biodiversité (ex / natura 2000, Znieff...) (réalisé)

-limiter les impacts de tout projet (diagnostic, études d'impacts, mesures d'atténuation) (réalisé)

Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

-lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain

-engager une réduction de l'usage des pesticides et former les agents aux pratiques alternatives (réalisé)

-zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts (réalisé)

-zéro pesticide sur les espaces verts et la voirie (réalisé)

Investir dans un bien commun le capital écologique

Développer, partager et valoriser les connaissances

Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

-informer et sensibiliser à la biodiversité

Animation d'un espace ressource sur la nature sur son site internet (à réaliser dans les trois ans)

Création et publication de brochures, guider, expositions..... (réalisé)

La collectivité SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux pourra actualiser et compléter ses engagements à tout moment, si elle le souhaite. Les engagements pris par la collectivité SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux seront rendus publics sur le site de la charte.

Les adhérents à cette charte sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Région sur des projets mettant en évidence un intérêt économique.

DECIDE d'adhérer à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels

S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à cette délibération et renseigné sur le site de la charte.

AUTORISE Madame le Maire, à signer tous les documents afférents.

Ont voté :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1 (Mr VERCRUYSEN Didier)

Monsieur LARDEAU Philippe pose une question et souhaite que cela soit porté sur le procès-verbal.

« Suite à la dégradation du robinet du nouveau cimetière, la commune, envisage t-elle de porter plainte pour dégradations de bien public ».

Monsieur FISSON Thierry, accepte de se

déplacer en gendarmerie, afin de faire les démarches sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
J. HOLLINGER